## I MANDAT ET SERVICES DU PAE

Le Programme d'aide aux employés (PAE) a pour mandat de protéger et de promouvoir la santé mentale et le bien-être général des employés d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC), ainsi que des membres de leur famille, et d'aider de cette façon les employés à atteindre et à maintenir un rendement optimal au travail.

Afin d'exécuter ce mandat, les conseillers du PAE offrent les services suivants:

- ♦ Counselling aux employés et aux membres de leur famille au sujet de problèmes personnels ou professionnels comme les difficultés familiales ou conjugales, les troubles émotifs ou psychologiques, l'abus d'alcool ou de drogues, les difficultés financières ou juridiques et le stress issu du travail. Les conseillers assurent des services d'évaluation, de counselling à court terme, de renvoi à des ressources communautaires, au besoin, ainsi que de suivi. Des services d'orientation professionnelle sont également offerts tant aux employés qu'aux membres de leur famille.
- Services d'avis et de consultation à l'intention des superviseurs et gestionnaires sur la façon de traiter les employés en difficulté ou en proie à des troubles (dont les problèmes personnels, par exemple, nuisent au rendement au travail) et sur la façon d'aborder des situations difficiles (grèves, réorganisations, mises à pied, etc.). Ces services sont également offerts aux agents d'affectation et aux autres agents du personnel, ainsi qu'aux délégués syndicaux.
- Aide, après un stress causé par un incident critique, à l'intention des employés et des membres de leur famille qui ont vécu ce genre d'incident. L'incident critique est un événement ou une situation extraordinaire, tel un coup d'État, une guerre, une catastrophe naturelle ou une agression. Le but de l'aide fournie est d'empêcher les personnes qui ont vécu l'incident critique de subir un traumatisme à long terme.